



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Zones rurales : Gironde

Question écrite n° 7046

Texte de la question

M Pierre Lagorce appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'inquiétude manifestée par les habitants, et notamment les viticulteurs, de l'Entre-Deux-Mers, en Gironde, suite aux rumeurs fragmentaires et d'ailleurs contradictoires relatives au passage dans cette région du TGV Bordeaux-Toulouse et de l'autoroute Bordeaux-Perigueux. Les intéressés craignent en effet que les infrastructures ainsi créées ne portent un grave préjudice à la viticulture de même qu'au site et au patrimoine architectural de cette région, considérée comme une des plus belles et des plus attractives de France. C'est pourquoi il lui demande s'il n'estime pas que les viticulteurs et les responsables politiques locaux de l'Entre-Deux-Mers devraient obligatoirement être informés et consultés en temps utile afin qu'ils ne se trouvent pas mis devant le fait accompli alors qu'il sera trop tard pour modifier les décisions prises en dehors d'eux.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a fait part de l'inquiétude manifestée par les habitants, et notamment les viticulteurs, de l'Entre-Deux-Mers, en Gironde, à propos du préjudice que pourraient causer au vignoble de cette région le TGV Atlantique et la future autoroute Bordeaux-Perigueux. Pour ce qui concerne le TGV Bordeaux-Toulouse, il convient de rappeler en premier lieu qu'après la mise en service de la branche Sud-Ouest du TGV Atlantique, prévue pour l'autoroute 1990, celui-ci desservira Toulouse en empruntant la ligne actuelle de chemin de fer Bordeaux-Toulouse. D'autre part, la SNCF a entrepris une réflexion sur les possibilités de modernisation du réseau existant afin d'améliorer les relations ferroviaires entre les quatre régions du Sud de la France. S'agissant de la future autoroute Bordeaux-Perigueux, les études techniques de cette autoroute ont été engagées sous la responsabilité du centre d'études techniques de l'équipement (CETE) du Sud-Ouest ; loin de s'élaborer dans le secret, elles font une large place à la concertation locale. Ainsi, le choix d'une grande option de trace qui viendra sanctionner le premier stade des études, sera précédé et éclairé par une phase de concertation locale menée sous l'autorité du préfet et les administrations locales, les élus et les responsables économiques concernés par l'aire d'étude de l'autoroute. Afin de préparer cette consultation locale qui permettra à tous les points de vue de s'exprimer, le CETE aura préalablement procédé au recensement des problèmes soulevés par le projet, en tout premier rang desquels figurent les contraintes dues à l'existence des vignobles d'appellation d'origine. Cette méthodologie permettra de présenter chacune des options de trace envisageables, avec tous ses avantages et inconvénients, y compris naturellement sur le plan viticole, de même que les mesures appropriées pour réduire les impacts négatifs de chaque solution.

Données clés

Auteur : [M. Lagorce Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7046

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3739